

comtes, entre les terres de France et les terres d'Empire ou de franc-alleu, les unes relevant de la couronne, les autres d'États non encore complètement rattachés au royaume, s'est continuée jusqu'à la cession du Dauphiné, faite au fils aîné du roi de France, par Humbert II de Viennois. Ce n'est qu'alors que les hommages divers de nos comtes se confondant dans la maison royale, ont formé, de deux fractions territoriales distinctes, le Forez que nous connaissons. Il faut même remarquer que la fusion des deux éléments ne s'est pas faite immédiatement après la cession du Dauphiné, car notre comte Guy VIII continuait à rendre deux hommages séparés, l'un au roi pour le comté de Forez proprement dit, et l'autre au dauphin de France pour les terres susdites tenues en fief du Dauphiné, comme on peut le voir par l'hommage qu'il rendit à Lyon, le 18 juillet 1349 (1), à Charles, fils aîné du roi de France, dauphin de Viennois.

L'Armorial de Guillaume Revel (2), manuscrit curieux du temps de Charles VII, à la Bibliothèque impériale, nous donne d'ailleurs à ce sujet des indications précieuses. Dans le frontispice de la partie du volume qui concerne le Forez, nous voyons les armes avec les noms, cimiers et cris de vingt seigneurs, qui sont évidemment ce qui restait à cette époque des quarante-six barons féodaux du XII^e siècle, réduits ainsi à ce nombre de vingt, au milieu du XV^e. Or, parmi ces blasons ne figurent encore aucuns de ceux des seigneurs de la partie *dauphinoise* du Forez. On n'y voit ni le sire de Cornillon, du nom de Laire, ni ceux de Feugerolles et de Roche-la-Molière, de la maison

(1) Huillard-Bréholles, n° 2523.

(2) Cet armorial a été décrit dans la *Revue nobiliaire*, avec les blasons dont il se compose. (Liv. de juillet 1857, page 289).